

# POUR TOUT SAVOIR

COMPRENDRE LA CAF  
POUR MIEUX :

- EXPLIQUER
- ACCOMPAGNER
- ORIENTER



**FORMACAF**  
MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARTENAIRES

INFO

Mise à jour au 1<sup>er</sup> Mars 2017

## l'ARIPA

### Agence de Recouvrement de la Pension Alimentaire

C'est un ensemble de services que les Caf ont développé pour tous les parents (allocataires ou non – créanciers ou débiteurs) concernant la Pension Alimentaire et la séparation en général :

- Création d'un site [www.pension-alimentaire.caf](http://www.pension-alimentaire.caf) : infos générales concernant la séparation – les droits – un outil d'estimation de pension alimentaire – orientation vers des lieux ressources en local . . . .
- Création d'un numéro de téléphone dédié : 0824 22 22 22
- Mise en place de l'intermédiation en cas de violences (sur femme et/ou enfant). La caf fait l'interface entre le débiteur et le créiteur – C'est le juge qui nomme la Caf comme inter médiateur.

Un objectif : protéger le parent créancier des violences ou menaces de son ex-conjoint et prévenir des impayés de pensions alimentaires.

Le dispositif s'adresse aux bénéficiaires ou non de l'Asf.